



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

Direction Départementale Des Territoires  
du Haut-Rhin

## ARRETE PREFECTORAL

N°25 du 2 Février 2010

portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale  
de conservation Natura 2000 « Vallée de la Largue » FR 4202001

-----

**LE PREFET DU HAUT-RHIN**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU la directive n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage;

VU la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-2 et R 414-8-1, R 414-8-3 à 6 et R414-11 ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation de la zone spéciale de conservation (ZSC) « Vallée de la Largue » FR 4202001 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-094-7 du 03 avril 2008 fixant la composition du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation « Vallée de la Largue » FR 4202001 ;

VU l'arrêté n° 2010-0079 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin ;

VU l'avis favorable du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation « Vallée de la Largue » FR 4202001 en date du 12 novembre 2009 ;

SUR la proposition du Chef du bureau Nature Forêt Chasse de la Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin ;

CONSIDERANT que la mise en oeuvre du réseau européen Natura 2000 nécessite des documents fixant des objectifs de gestion adaptés à chaque site.

# ARRETE

## **ARTICLE 1 : Objet de l'arrêté**

Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Natura 2000 « Vallée de la Largue » FR 4202001 (ZSC) annexé (annexe 1) au présent arrêté est approuvé.

## **ARTICLE 2 : Périmètre d'application**

Le périmètre d'application du document d'objectif comprenant la charte de la zone spéciale de conservation Natura 2000 « Vallée de la Largue » FR 4202001 est défini par les pièces figurant en annexe 2 (tableau de répartition des sections cadastrales par commune) et en annexe 3 (plan du périmètre du site et des bans communaux).

## **ARTICLE 3 : Information du public**

Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Natura 2000 « Vallée de la Largue » FR 4202001 est tenu à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, à la Sous-Préfecture de Altkirch, à la Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin et dans les mairies concernées par le périmètre du site.

## **ARTICLE 4 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, le Sous-Préfet d'Altkirch, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Colmar, le 2 Février 2010

Pour le Préfet du Haut-Rhin et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
du Haut-Rhin



Alain AGUILERA

## **Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication pour les tiers intéressés, auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de Monsieur le Préfet. Le silence gardé par l'autorité préfectorale pendant deux mois équivaut à un rejet et ouvre un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.

## PREFECTURE DU HAUT-RHIN

### Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 "Vallée de la Largue" FR 4202001

Approbation du document d'objectifs - Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°25 du 2 Février 2010

Commune	Code INSEE	Sections cadastrales	
		Partiellement incluses	Totalement incluses
Altenach	002	11 13	Néant
Balschwiller	018	01 02 26 27 28 29	
Bendorf	025	04 05 06	
Bisel	039	05	
Buethwiller	057	01 02 03 04	
Courtavon	067	01 05 07 0B	
Dannemarie	068	02 06 07	
Durlinsdorf	074	01 02 03 04 05 0D	
Eglingen	077	01 03 05	
Friesen	098	02 03 04 06 14	
Gommersdorf	107	02 03	
Hagenbach	119	02 03 15	
Heidwiller	127	01 02	
Hindlingen	137	01 07	
Illfurth	152	02	
Largitzen	176	03 09	
Levoncourt	181	01 03 0B	
Liebsdorf	184	0A	
Manspach	200	01 02 03 04 09	
Mertzen	202	07 08 09 10	
Mooslargue	216	01 01 02 02 03 03 04	
Oberlarg	243	01 02 0A 0B	
Pfetterhouse	257	21 22 23 24 25 26	
Retzwiller	268	09 12	
Saint-Bernard	081	01 02 04 05 06 07	
Saint-Ulrich	299	07 10	
Seppois-le-Bas	305	02 07 10 11	
Seppois-le-Haut	306	01 02 04 08 09	
Spechbach-le-Bas	319	05 06	
Strueth	330	02 03	
Ueberstrass	340	14 15 16 17	
Wolfersdorf	378	01 02 04	

# PREFECTURE DU HAUT-RHIN

## Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 "Vallée de la Largue" FR 4202001

Approbation du document d'objectifs - Annexe 3 de l'arrêté n° 25 du 2 février 2010

